



Rapport annuel du président pour l'année 2023

Chers membres d'honneur,
Chers membres actifs et passifs,

Un regard dans le rétroviseur nous montre une fois de plus que 365 jours de la vie de l'association AGPL sont passés et qu'il est temps de faire le point sur l'année écoulée.

➤ **7 mars 2023 1re Réunion de la commission stratégique du CT GPL à Reiden**

La réunion de la commission était marquée par la 7e assemblée générale du CT GPL à venir et les sujets à traiter. Ont été notamment abordés les élections du comité directeur et de la commission stratégique, les comptes annuels et le budget. La commission a approuvé l'admission de deux nouveaux membres. La directive L1 révisée ainsi que l'idée de formation d'un « installateur CBM » prévue par Caravaningsuisse, ont figuré parmi les points de discussion. Comme la liquidité du CT GPL pouvait être qualifiée de très bonne, il a été décidé ce qui suit :

- de réduire la contribution aux frais des participants EDEX de 250 CHF à 150 CHF
- de verser un forfait journalier de 250 CHF aux participants des groupes spécialisés
- de mettre à disposition une aide à la formation de 25 000 CHF pour subventionner les cours sous-occupés

Un autre sujet abordé a été le fait qu'il est très difficile de trouver des intervenants appropriés pour les cours de I+D en langue française. Qui sera chargé à l'avenir d'effectuer les contrôles sur les « appareils à gaz mobiles » dans le secteur de la construction ou de l'agriculture, est-ce l'affaire des contrôleurs I+D ou des contrôleurs CBM ? De même, il convient de trouver une fréquence de contrôle raisonnable afin de garantir une certaine sécurité sur ces installations de gaz liquéfié. Par ailleurs, il a été décidé que le règlement des contrôleurs CBM datant de 2018 devait être modérément révisé.

➤ **30 mars 2023 7e Assemblée des membres du CT GPL à Reiden**

24 représentants d'entreprises, d'associations, d'organisations, etc., ont participé à l'assemblée des membres. Les 5 nouveaux membres, qui ont déjà été acceptés par la commission stratégique lors de ses réunions, ont été brièvement présentés. Les 24 personnes ayant le droit de vote ont approuvé et remercié l'ensemble des points statutaires de l'ordre du jour, tels que le rapport annuel du président, les comptes annuels, le budget, etc. Les élections, que ce soit pour le comité directeur ou pour la commission stratégique composée de 14 membres, n'ont pas provoqué de difficultés, car toutes les personnes et organisations/associations/entreprises en place ont été réélues à l'unanimité.

Le traitement électronique des rapports de contrôle au moyen d'E-Flex, lancé il y a quelque temps, est utilisé et apprécié par la grande majorité des contrôleurs CBM. Pour l'instant, les contrôleurs I+D doivent établir leurs rapports sur papier, mais la numérisation est également envisagée dans ce domaine.

Le projet « appareils à gaz mobiles » dans le domaine de la construction ou de l'agriculture a donné lieu à un échange de vues animé entre les participants à l'assemblée.

Le souhait exprimé par Caravaningsuisse, représentée par son président Christoph Hostettler, de créer une formation et un examen d'« installateur CBM » est poursuivi par les personnes impliquées et un cours pilote est actuellement en préparation.

➤ **23 mai 2023 Réunion du comité de l'AGPL à Hellbühl**

La réunion s'est déroulée dans le cadre habituel pour que l'assemblée générale de l'AGPL ait pu être préparée. Outre les points ordinaires de l'ordre du jour, les 7 propositions déposées par le comité et par nos membres ont été également abordées. D'un commun accord, la collaboration dans le domaine du secrétariat avec Vitogaz Switzerland sera dissoute au 30 juin 2023. À partir du 1er juillet 2023, l'adresse postale sera celle de notre secrétaire Kuno Graber. On renoncera à l'avenir à un numéro de téléphone, mais le numéro de la HelpLine sera maintenu.

➤ **27 juin 2023 Assemblée générale de l'AGPL à Littau/LU**

13 membres de l'AGPL ayant le droit de vote ont participé à l'AG, dont deux membres d'honneur, et treize membres ont dû s'excuser. Le comité directeur a pu se présenter dans sa nouvelle composition pour la période 2022-2025, sauf que notre membre du comité Renzo Montagner a dû déclarer forfait à court terme pour des raisons de santé.

Sous le point de l'ordre du jour concernant les mutations, le ministre des Finances et de l'État Urs Voegeli a dû annoncer 3 démissions. Urs a présenté brièvement les mouvements de membres au sein de notre association et a soumis au vote les démissions. Les démissions ont été acceptées à l'unanimité. En l'absence de demandes d'admission, il n'était pas nécessaire de procéder à un vote sur des admissions. Le passage de membre actif à membre passif de Heiner Klössner a été approuvé à l'unanimité.

L'état des membres se présente comme suit :

État au	<u>31.12.2023</u>
Membres d'honneur	5
Membres actifs	69
Membres passifs	<u>3</u>
Total	<u>77</u>
Comité directeur	5

Le rapport annuel du président, les comptes annuels, le rapport de révision et le budget ont été adoptés sans opposition.

Sous le point de l'ordre du jour consacré aux propositions, les 7 propositions ont été présentées, puis intensément discutées et, dans l'idéal, immédiatement transmises par écrit au président du CT GPL, Stefan Theiler, notre membre de patronage, à l'attention du comité du CT GPL.

Malgré un ordre du jour très chargé, qui contenait également de nombreuses informations pour les membres, l'assemblée a pu être clôturée à temps en remerciant toutes les personnes présentes ainsi que tous les membres de l'association de leur soutien.

Comme d'habitude, les participants à l'AG ont pu déguster un délicieux repas suivi d'un dessert avant de retourner à leurs activités quotidiennes.

➤ **17 octobre 2023 Réunion du comité de l'AGPL à Wangen a. d. Aare**

Cette réunion du comité directeur a dû être convoquée à très court terme, car, en amont de la réunion de la commission stratégique du CT GPL du 27.10.202, il fallait procéder à la consultation du règlement révisé des contrôleurs CBM.

Une petite synthèse à ce point :

- Lors de la réunion de la commission stratégique du CT GPL du 07.03.2023, il a été décidé que le règlement devait faire l'objet d'une révision modérée et qu'il devait être envoyé aux membres de la commission stratégique fin avril 2023 !
- Le 9 août 2023, les membres de la commission stratégique ont reçu le règlement révisé pour consultation, le délai de réponse au bureau du CT GPL a été fixé au 25 août 2023 !

Après examen et comparaison avec l'ancien règlement CBM encore en vigueur, j'ai constaté qu'il ne s'agissait pas d'une révision modérée, mais d'une refonte complète accompagnée de nombreuses modifications.

Après avoir consulté les collègues du comité, notre chef du groupe spécialisé CBM et l'auteur du présent rapport ont énuméré une ou plusieurs questions pour chacun des 30 articles de la comparaison >ancien règlement contre nouveau règlement< et ont ensuite demandé une discussion avec le CT GPL.

Le bureau CT GPL avait élaboré le projet de règlement des contrôleurs CBM en collaboration avec des représentants de Caravaningsuisse, sans y faire participer l'AGPL, qui compte pourtant des contrôleurs CBM dans ses rangs !

Le 9 octobre 2023, une discussion a eu lieu au bureau du CT GPL à Reiden, à laquelle ont participé le responsable du bureau et un collaborateur du CT GPL, le responsable du groupe spécialisé Directive ainsi qu'un représentant de Caravaningsuisse et, en tant que représentant de l'AGPL, le soussigné. Pour des raisons de santé, nous avons malheureusement dû nous passer sans notre responsable du groupe spécialisé CBM et expert de la matière René Fischer.

Au cours d'une réunion de 7 heures, les questions relatives aux 30 articles ont été traitées et discutées et, dans notre cas idéal, la plupart des articles ont été modifiés ou complétés. Le règlement révisé/corrigé a ensuite été envoyé à nouveau à tous les membres de la commission stratégique pour consultation.

Conclusion: si l'AGPL avait été impliquée dès le début dans la révision du règlement des contrôleurs CBM, cet exercice d'urgence n'aurait pas été nécessaire !

Le comité de l'AGPL a approuvé le règlement révisé des contrôleurs CBM et a décidé, lors de la discussion, de proposer une « journée d'information » à nos membres AGPL en janvier/février, une fois que le règlement aura été approuvé et traduit, ce qui vaut également pour la directive L1.

➤ **27 octobre 2023 2e Réunion de la commission stratégique du CT GPL à Berne**

Pour la deuxième fois depuis l'existence du CT GPL, la commission stratégique s'est réunie dans le cadre du Caravan Salon sur le site de BERNEXPO.

Les points de l'ordre du jour ont pu être traités dans le temps prévu. Le point qui me tenait particulièrement à cœur du point de vue de l'AGPL, c'était le point de l'ordre du jour « Consultation du règlement révisé des contrôleurs CBM ». Après de brèves discussions, toutes les modifications inscrites en rouge dans le projet de règlement ont été approuvées et le règlement a été adopté, à l'exception de l'article MISE HORS SERVICE.

À la demande de l'AGPL, la partie de texte manquante concernant la MISE HORS SERVICE sera encore livrée et intégrée au règlement après l'accord électronique des membres de la commission.

Un autre point de l'ordre du jour qui nous concernait était le projet « Installateurs CBM » de Caravaningsuisse. Christoph Hostettler a présenté les plans/idées à l'aide d'une présentation PowerPoint, ce qui a naturellement suscité une série de questions et de discussions, dont il est finalement ressorti, sur vote de l'AGPL et de la représentation de la SUVA, la démarche suivante pour Caravaningsuisse :

- Il faut élaborer un règlement pour les « installateurs CBM »
- Ce règlement doit être soumis à la commission stratégique qui doit l'approuver
- Le groupe spécialisé Formation du CT GPL doit établir les exigences de l'examen
- Caravaningsuisse peut ensuite proposer un cours de formation
- Les examens sont à effectuer par les experts aux examens du CT GPL

Par ailleurs, il a été informé que le comité du CT GPL est en train d'établir une définition précise permettant de délimiter qui peut et qui ne doit pas effectuer des contrôles dans le domaine des tiny-houses, des mobil-homes fixes, etc. La question qui se pose à ce sujet : « Est-ce le contrôleur CBM ou le contrôleur I+D ? »

De même, une « directive » concernant la compétence en cas de contrôles (contrôleurs I+D ou CBM ?) sur les « appareils à gaz mobiles » dans le secteur de la construction ou de l'agriculture sera rédigée. Une fiche d'information concernant les contrôles I+D, qui peut être remise au préalable aux exploitants d'installations I+D, sera également disponible prochainement.

Informations complémentaires :

La directive L1 ainsi que le règlement pour les contrôleurs CBM, dont l'article manquant « Mise hors service » doit être approuvé au préalable, seront ensuite traduits en français et en italien.

➤ **23 novembre 2023 Réunion du comité de l'AGPL à Hellbühl**

Le thème principal de la réunion du comité directeur était de discuter et d'organiser la journée d'information pour nos membres. L'objectif de cette journée, qui aura lieu pendant la période de travail « moins intensive » (janvier/février), sera de présenter les modifications apportées au règlement des contrôleurs CBM et la directive L1 révisée par des experts spécialisés et de clarifier les éventuelles ambiguïtés et de répondre aux questions. Nous avons également traité l'article du règlement des contrôleurs CBM « Mise hors service », fourni à court terme par le bureau CT GPL, et nous avons défini quelques passages du texte à modifier.

❖ Remerciement et clôture

Nous avons pu mener à bien les travaux de l'association de manière agréable et constructive lors de trois réunions et de quelques conversations par téléphone ou courriel. Je tiens à remercier chaleureusement mes collègues du comité Renzo Montagner, Kuno Graber et Urs Voegeli ainsi que Matthias Felber.

Pour finir, j'aimerais remercier tous nos membres actifs et passifs de leur généreux soutien financier chaque année et de leur fidélité et adresser à tous un chaleureux « Grazie mille ».

J'adresse mes sincères remerciements à mes collègues du comité, y inclus notre conseiller de la HelpLine et membre d'honneur René Fischer, ainsi que les deux réviseurs René Voigtmann et Reto Baumann pour leur travail et leur engagement au bénéfice de notre association professionnelle.

Gordola, novembre 2023

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Edi Ritter', written over a horizontal line.

Edi Ritter, AGPL
Le président